

Eysines : un plafonnement du trafic aérien, « c'est possible, Amsterdam le fait »



Au premier plan, Monique Guedon, présidente de l'EPBE, jeudi soir. © Crédit photo : D. B.

Par Daniel Bozec

Publié le 18/09/2022 à 16h13

Mis à jour le 18/09/2022 à 16h19

L'association de lutte contre les nuisances aériennes d'Eysines a réuni 130 personnes lors d'une réunion jeudi 15 septembre

Elle ne baisse pas la garde. Mobilisée contre les nuisances sonores ou environnementales liées à l'aéroport, l'association Environnement patrimoine bourg Eysines (EPBE) a réuni environ 130 personnes, jeudi 15 septembre, quatre mois après une réunion à laquelle les candidats aux législatives avaient été invités.

Plusieurs intervenants figuraient au programme, dans la salle ou en visioconférence. De l'exposé ardu sur les décibels et les divers indicateurs de perception du bruit à la feuille de route d'un pilote de ligne syndicaliste en passant par la restitution critique des usages en cours à l'aéroport de Mérignac par l'Association eysino-haillanaise de défense contre les nuisances de l'aéroport (AEHDCNA), le contenu de la soirée fut dense. Dommage toutefois que les intervenants membres d'un collectif équivalent

de riverains à Toulouse n'en aient pas dit davantage sur leur propre situation. Quelques éléments de comparaison auraient été bienvenus.

SUR LE MÊME SUJET



Bordeaux : des associations mesurent le bruit des avions pour constater la dégradation de leur cadre de vie

Présidente de l'EPBE, Monique Guedon a introduit la soirée en disant son souhait de voir le trafic aérien « plafonné en dessous de 2019 » (84 000 mouvements pour 7 millions de passagers). « C'est possible, Amsterdam le fait, et au nom de la transition écologique. »

« Ça va à l'encontre du bon sens. Ce qu'il faut plafonner, ce sont les nuisances sonores », avait opposé Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole, lors de sa conférence de presse de rentrée, le jour même, assurant toutefois que la suppression controversée de la piste secondaire n'aurait pas lieu « avant d'avoir réglé la question des nuisances ».